

Mobilité électrique, autoconsommation, production solaire, etc. Les distributeurs d'électricité valaisans au cœur des changements énergétiques

Sion – L'Assemblée générale de l'Association valaisanne des distributeurs d'électricité s'est tenue le 18 mai par voie de circulation. Elle a renouvelé ses organes en élisant un nouveau président en la personne de Philippe Délèze.

C'est l'occasion d'aborder la question de l'avenir des réseaux électriques. Les réseaux et les gestionnaires de réseaux sont au cœur de la transition énergétique dont la mobilité électrique, la production propre, renouvelable et décentralisée en font partie. Cela signifie de repenser les réseaux, plus intelligents, plus flexibles, de construire une relation durable et solide avec les producteurs et surtout les consommateurs.

En moyenne, les Suisses n'ont dû se passer d'électricité que 19 minutes pour l'année 2019, dont 11 minutes en raison de travaux planifiés et 8 minutes à cause de coupures non prévues ; ce qui en fait un des réseaux les plus sûrs d'Europe. Pour la Suisse, le réseau de distribution, qui amène l'électricité là où elle est consommée, dans les entreprises et les ménages, est long d'env. 250'000 km, soit 6 fois la circonférence de la terre et est enterré à 85%. Il est comparable aux routes cantonales et communales, alors que le réseau de transport, l'équivalent de nos autoroutes, permet de transporter l'électricité à des hauts niveaux de tensions.

Entre producteurs et consommateurs finaux, le gestionnaire du réseau de distribution (GRD) assure le développement et la gestion d'un réseau de distribution sûr et performant pour acheminer l'électricité à tous les clients du canton. Il assure également l'approvisionnement en énergie.

Un cadre juridique en pleine évolution

La distribution d'électricité, comme tout le secteur énergétique évolue dans un cadre réglementaire très strict, citons par exemple, la LApEL (Loi sur l'approvisionnement en électricité), la LIE (loi sur les installations électriques), LEne (loi sur l'énergie), etc. leurs multiples ordonnances, ...

Avec la Stratégie Énergétique 2050, approuvée en 2017, la Suisse s'est engagée à améliorer l'efficacité énergétique, à développer les énergies renouvelables et à sortir du nucléaire. Ceci implique que notre

modèle énergétique va se transformer en profondeur et que les distributeurs d'électricité sont appelés à jouer un rôle central dans cette transition.

Ces changements, invisibles en général, ont déjà débuté en ce qui concerne la réglementation et son application sur le terrain, avec par exemple, l'obligation de remplacement des compteurs traditionnels par des compteurs « intelligents ». De même la question de la libéralisation du point de mesure, élément essentiel du réseau de distribution électrique, tant pour la sécurité d'approvisionnement que la qualité de la facturation, fait l'objet de débats.

A l'avenir, le Conseil fédéral veut un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables et va lancer de grandes révisions. L'approvisionnement de base standard devrait se composer d'électricité suisse provenant à 100 % de sources renouvelables. Il entend ainsi améliorer les conditions-cadres pour le secteur de l'électricité, renforcer la sécurité de planification et créer de meilleures incitations à l'investissement. De plus, il maintient sa volonté d'ouvrir complètement le marché de l'électricité dans le cadre de la révision de la LApEI. Les ménages et les petites entreprises doivent pouvoir accéder au marché libre et, le cas échéant, revenir à l'approvisionnement de base.

Pour l'AVDEL et ses membres, cette transformation du système énergétique doit reposer sur deux piliers, la sécurité d'approvisionnement et la durabilité.

L'ouverture totale du marché et l'approvisionnement uniquement en énergies renouvelables ne doivent pas mettre en danger le niveau élevé de sécurité d'approvisionnement sur le plan de la stabilité du système. La disponibilité, en toutes saisons, tant des capacités que de l'énergie doit être garantie. Il est donc nécessaire de créer de véritables incitations et conditions-cadres favorables à (ré)investir dans les installations de distribution, de production et de stockage en Suisse.

La nouvelle conception du marché doit contribuer à atteindre les objectifs de la Stratégie énergétique 2050 et de la politique climatique en matière de durabilité. La transition vers davantage d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique ne doit pas être entravée, mais soutenue.

Production propre, décentralisée, électromobilité, etc. Quels impacts pour les distributeurs valaisans ?

La volonté de décarboniser signifie surtout une nouvelle électrification de notre société. Elle est particulièrement importante dans les domaines des bâtiments et des transports. Désormais la mobilité devient électrique et le consommateur devient producteur et même distributeur local.

Si la production décentralisée (où chacun peut devenir un producteur d'énergie) était déjà largement soutenue au moyen de subventions fédérales, la Loi sur l'énergie (LEne) encourage depuis 2017, la consommation propre et permet même à tout producteur de partager son électricité avec ses voisins, créant ainsi des regroupements d'auto-consommateurs.

De même l'électromobilité subit un coup d'accélérateur tant par le développement de l'offre par les constructeurs que le développement du réseau de bornes par les pouvoirs publics (GRD, canton du Valais, Confédération) et privés.

Dans tous les cas, les GRD ont une place centrale dans cette transition énergétique. Les membres de l'AVDEL ont à leurs niveaux, développé une relation privilégiée avec leurs clients et sont en première ligne dans le conseil tant aux particuliers que dans l'accompagnement des pouvoirs publics.

Ces prochaines années verront les distributeurs investir fortement. D'abord dans les infrastructures qui devront à la fois accueillir les nouvelles capacités, mais aussi répondre à des sollicitations plus fortes, sans péjorer la qualité du réseau. Ensuite dans des systèmes performants permettant de mesurer la qualité et les échanges d'énergie afin d'assurer la stabilité des réseaux. Enfin dans des systèmes de mesure intelligents pour limiter les investissements dans le réseau. Seuls des réseaux flexibles permettront de mieux piloter les charges et d'optimiser le système à moindre coûts.

Or, ces investissements ne pourront se faire sans impact sur les tarifs de l'électricité. Actuellement, les coûts pour la construction, l'exploitation et l'entretien des réseaux électriques se retrouvent dans les tarifs pour l'utilisation du réseau. En règle générale, on applique un tarif de base qui couvre les coûts fixes tels que la mesure et le décompte. En vertu des prescriptions légales, une grande part doit être facturée sur la base de l'énergie soutirée. Mais ces concepts de tarification ne respectent pas le principe de causalité, c'est-à-dire que les coûts engendrés par exemple, par une production décentralisée, ne sont pas assumés par les producteurs eux-mêmes, mais par l'ensemble des consommateurs.

Ainsi à l'avenir, la question de la tarification du réseau devra être abordée et les gestionnaires de réseau sont prêts à élaborer d'autres modèles de tarification, par exemple un système qui tient compte de la causalité des coûts ; une tarification dynamique en fonction de la sollicitation du réseau, les clients qui ne surchargent pas le réseau dans les moments critiques se verraient récompenser par une facture plus basse.

Quel avenir pour les distributeurs valaisans ?

La transition énergétique et le domaine de l'électricité en particulier nécessitent des besoins en investissements importants. Le réseau actuel a été conçu au 20^{ème} siècle pour fonctionner sur un mode unidirectionnel : l'énergie provient de grandes centrales et est transportée puis distribuée aux clients finaux. Or, avec le développement de la production décentralisée, de l'autoconsommation, de la mobilité électrique, de la domotique, ... le réseau va devoir évoluer pour absorber et gérer ces nombreux points de production décentralisée, mais aussi l'augmentation de la demande. Le trafic de l'énergie se fera dans les deux sens : l'électricité pourra aussi remonter du consommateur-producteur vers des niveaux de tension plus élevés, comme des lieux de stockage.

Même si les GRD font déjà preuve d'innovation en améliorant le fonctionnement des réseaux par des outils de pilotage intelligent qui favorisent l'émergence de la bidirectionnalité des flux de courant et cherchent à automatiser les pratiques pour faciliter les besoins et les attentes des clients, les réseaux de demain seront encore plus intelligents afin de répondre aux demandes conséquentes et imprévisibles.

Ainsi la digitalisation viendra soutenir cette transformation. Un pilotage plus fin des réseaux devra s'appuyer sur une meilleure gestion des données tout assurant la protection de celles-ci et la sécurité de nos systèmes.

La libéralisation complète du marché de l'électricité nécessitera de digitaliser et automatiser les processus ainsi que d'adapter les systèmes informatiques en conséquence. Elle devra s'opérer en assurant sur le long terme la fiabilité des réseaux, l'investissement soutenu dans des productions sans émission de CO2 et le développement de solutions innovantes multi fluides.

Les membres de l'AVDEL sont totalement en phase avec la volonté de rendre notre environnement plus durable. D'ailleurs et déjà depuis des années, les membres, sont actifs dans la promotion du renouvelable, qu'elle soit hydraulique, éolienne, solaire ou le développement de chauffages à distance.

Le réseau électrique sûr, efficace, intelligent est le pilier de la transition énergétique. Les GRD sont dans une situation privilégiée dans la mesure où ils connaissent et peuvent répondre aux attentes des consommateurs. Mais ils ne pourront à eux seuls réaliser cette transition, ils doivent agir ensemble, avec les clients-consommateurs et les producteurs.

Plus d'informations :

Philippe Délèze, Président, Directeur SEIC-Teledis, philippe.deleze@seic-teledis.ch

Hans-Peter Burgener, Vice-Président, Directeur EnBAG AG, hans-peter.burgener@enbag.ch

L'AVDEL en bref

L'Association valaisanne des distributeurs d'électricité fédère les entités actives de ce domaine dans notre canton. Son but principal est la défense des intérêts de la branche et sa représentation auprès des autorités et du public. Elle encourage la restructuration de la distribution d'électricité dans notre canton et favorise l'échange d'information et d'expérience entre ses membres.

Actuellement, les membres de notre Association fournissent un emploi à plus de 900 personnes et offrent près de 70 places d'apprentissage. En Valais, la branche distribue près de 3 TWh (avec l'industrie) / 2.4 TWh (sans l'industrie).

A l'occasion de son Assemblée générale, l'AVDEL renouvelle son comité et sa présidence.

M. Philippe Délèze, Directeur général SEIC SA, reprend la Présidence de M. Samuel Claret, Chef du Service Electricité, Energies & Développement Durable (SED2) de la Ville de Monthey. Il est épaulé par M. Hans-Peter Burgener, Vice-Président et CEO EnBAG AG, François Fellay, Membre du comité et Directeur général d'OIKEN ainsi que deux nouveaux entrants au comité : M. Joël Di Natale, Directeur Altis Groupe SA et M. Alain Bregy, Directeur d'EVWR AG.